



FR

**Protocole MAC
Comité d'experts gouvernementaux
Première session
Rome, 20 – 24 mars 2017**

UNIDROIT 2017
Etude 72K – CEG1 – W.P. 9
Original: anglais
24 mars 2017

**RAPPORT JOURNALIER
DU
24 MARS 2017**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. Le Président a ouvert la cinquième journée de la première session du Comité d'experts gouvernementaux (ci-après le «Comité») chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après dénommé «Protocole MAC») au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, le 24 mars 2017 à 9 h 36.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Examen de l'avant-projet de Protocole (suite)

Rapport du Comité de rédaction

2. Les Vice-présidents du Comité de rédaction ont présenté le rapport du Comité de rédaction (Etude 72K - CGE1 - W.P. 7). Ils ont expliqué que, conformément aux renvois faits par le Comité d'experts gouvernementaux, le Comité de rédaction a fait deux types de changements ; (i) substantiel ; et (ii) grammatical. Les Vice-présidents ont ensuite expliqué les modifications apportées à l'avant-projet de Protocole, tel que suivi dans le rapport du Comité de rédaction.

3. Une délégation a demandé si les modifications proposées à l'Article XXV (c) étaient destinées à s'appliquer lorsque de nouveaux codes SH ont été ajoutés aux Annexes selon la procédure prévue à l'Article XXXII, paragraphe 4.

4. *Le Comité a décidé de différer l'examen de la question jusqu'à sa deuxième session*

5. Plusieurs délégations s'inquiètent du seuil des 75% requis pour empêcher l'entrée en vigueur d'une modification des Annexes en vertu de l'Article XXXII, paragraphe 4.

6. *Le Comité a convenu de remplacer [75%] par [XX] à l'Article XXXII, paragraphe 4, et de mettre l'ensemble des paragraphes 4 et 5 de l'article XXXII entre crochets pour examen ultérieur à la deuxième session du Comité.*

7. *Le rapport du Comité de rédaction a été adopté par le Comité. Le Comité a décidé que l'avant-projet de Protocole contenu dans le Rapport du Comité de rédaction constituerait la base de l'avant-projet de Protocole à examiner lors de la deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux.*

Groupe de travail intersession sur les critères d'inscription

8. *Sur proposition du Président, une délégation a accepté le rôle de Président du Groupe de travail intersession sur les critères d'inscription.*

9. *Le Comité a décidé que le Groupe de travail intersession sur les critères d'inscription devrait en outre envisager des mesures potentielles pour améliorer la transparence de l'avant-projet de Protocole dans la présentation des types d'équipements MAC auxquels il s'appliquait.*

10. *Le Président a demandé au Secrétariat de fournir un soutien logistique et administratif au Groupe de travail intersession.*

Point n° 5 de l'ordre du jour : Travaux futurs

11. Le Secrétaire Général a proposé que la prochaine session du Comité se tienne du 2 au 6 octobre 2017 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome.

12. *Le Comité a convenu que la deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux pour l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles se tiendrait du 2 au 6 octobre 2017 à Rome (Italie).*

Point n° 6 de l'ordre du jour : Examen du rapport

13. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport, tel qu'il ressort des rapports journaliers (Etude 72K - CGE1 - W.P. 2, Etude 72K - CGE1 - W.P. 4, Etude 72K - CGE1 - W.P. 6 et Etude 72K - CGE1 - W.P. 8).

14. *Le Comité a examiné et adopté les rapports journaliers.*

15. *Le Comité a autorisé le Secrétariat à apporter des modifications mineures d'orthographe, de grammaire et de mise en forme au rapport et à l'avant-projet de Protocole, au besoin.*

Point n° 7 de l'ordre du jour : Divers

16. *Aucun autre point n'a été soulevé.*

17. Le président a clôturé le dernier jour de la première session du Comité d'experts gouvernementaux à 12 h 14.